



Mairie de La Roche des Arnauds

Inscriptions à l'école

POUR L'ANNEE SCOLAIRE

2026 / 2027

Les inscriptions se mettent en place de la façon suivante dès le 05 Mai 2026

*** Aucune démarche n'est à effectuer si votre enfant est déjà inscrit à l'école et passe simplement en classe supérieure.**

*** Sont concernées par les inscriptions, les familles :**

- dont l'enfant fait son entrée en maternelle (Petite Section) ;
- qui viennent d'emménager sur LA ROCHE DES ARNAUDS, MANTEYER ou RABOU ;

*** Documents à fournir :**

Fiche d'inscription enfant (disponible sur le site ou sur simple demande par mail ou téléphone) ;

Livret de famille (toutes les pages) ;

Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;

Certificat de radiation (en cas de changement d'école) ;

En cas de divorce ou de séparation des parents : Fournir le jugement ou à défaut, une attestation précisant les modalités de garde de l'enfant. En l'absence de jugement ou en cas de garde alternée, les deux parents doivent compléter le formulaire de consentement mutuel ;

*** Le retour de votre dossier COMPLET peut se faire :**

⇒ **par mail** : accueil@la-roche-des-arnauds.com (afin de faciliter la gestion des mails, merci de noter comme objet "INSCRIPTIONS SCOLAIRES - nom et prénom de l'enfant") ;

⇒ **par courrier** : MAIRIE - 63, Place de la Mairie - 05 400 LA ROCHE DES ARNAUDS (possibilité de déposer votre dossier en Mairie : boîte aux lettres à droite de la porte principale).